REPUBLIQUE FRANCAISE **2023/026**
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

Nombre de membres	: 11	Date de la Convocation	: 27/11/2023
Nombre de Votes	: 09	Date d'Affichage	: 27/11/2023

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un décembre à 18heures30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame UCHAN Marie-Claire, Maire.**

Présents (es) :
Geneviève RICAUD, LABELLE Zohra, Joël ESTRADE, Louis GEZ, Laurent MORERE, PARNISARI Robin, NOGUES Rémi, Roland SANDARAN, Marie-Claire UCHAN
Excusés : Monique EYCHENNE, GHIONE Patrice,

SOUS-PRÉFECTURE
12 JAN. 2024
SAINT-GAUDENS

Secrétaire de séance : Joël ESTRADE

Objet : **Vote concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises**

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-351, en date du 1er janvier 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Vu la délibération du conseil communautaire prise le 7 décembre 2023, portant modification des statuts, choix des compétences supplémentaires.

Considérant que la 5C porte un projet de réhabilitation du refuge animal de Saint Gaudens devenu obsolète et nécessitant impérativement des travaux importants de mise aux normes et d'agrandissement, compte tenu de la zone couverte en matière de fourrière animale, soit quasiment tout le Comminges.

Considérant que la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, dans la même approche intercommunale, prend la compétence supplémentaire « Construction – Réhabilitation – Gestion de la fourrière de Saint Gaudens ».

Considérant que les Maires restent compétents en matière de police des animaux errants, cette compétence étant non délégable au titre de l'article L211-22 du Code rural.

Madame le Maire propose de valider la modification des statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises comme suit :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

<u>Compétences supplémentaires</u> :
Prestations de services :
- Réhabilitation, Gestion de la fourrière/refuge animal de Saint-Gaudens.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la prise de compétence supplémentaire par la Communauté de Communes pour la « Construction – Réhabilitation – Gestion de la fourrière de Saint Gaudens »,

- Appouve le projet de statuts modifiés intégrant cette compétence tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Marie-Claire UCHAN

MAIRIE de St-Bertrand de Comminges 31

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo